

paillard, une arme redoutable, ordinairement utilisée dans la chasse au sanglier. La lame est longue de quinze centimètres; le manche est en corne.

L'assassin a été établi que Van Snick a acheté ce couteau-poignard Jundi, à Tourcoing, chez un coutelier du centre.

Cette circonstance et les propos tenus par l'assassin à l'estaminet Woestlandt, propos rapportés par M. Lévy, tendraient à prouver qu'il y a eu préméditation. Mais Van Snick, ainsi qu'il est dit plus haut, prétend avoir acheté ce couteau-poignard en défendant contre l'ami de sa femme, qui possédait un revolver.

Ce poignard a été saisi comme pièce à conviction, de même que les vêtements portés par les victimes au moment de l'assassinat.

Arrivée du Parquet Le Parquet de Lille avait été prévenu, au cours de la nuit, du double assassinat. M. Delalé, juge d'instruction, fut désigné pour suivre cette affaire.

Le magistrat est descendu à Tourcoing vendredi après-midi, à deux heures. Il était accompagné de M. Debruyère, substitut du Procureur de la République, et de M. Bascotton, greffier.

M. Delalé s'est aussitôt rendu au commissariat de police du 2e arrondissement, rue Nationale, où l'attendaient plusieurs témoins convoqués d'urgence.

MM. Lévy, Hanno, Mathon, n'ont pu que confirmer leurs dépositions faites à M. Rousselon, commissaire de police. M. Delalé, juge d'instruction, qui ne s'exprime qu'en flamand, a été assez loquacement entendu par M. le juge d'instruction, à l'aide d'un interprète. Elle a confirmé que depuis le mariage de sa fille, le 6 août 1904, à Lens, la femme Van Snick avait quitté cinq fois son mari, qui lui rendait la vie dure, étant extrêmement jaloux.

Après de déclarations reçues au cours de l'après-midi, il résulterait que la jalousie de Van Snick n'était pas complètement injustifiée. Samedi dernier, la malheureuse victime aurait quitté Billy-Montigny en compagnie d'un ami qui aurait accompagné jusqu'à Tourcoing, mais ne séjourna pas dans notre ville.

Par commission rogatoire, M. Delalé établira ce qu'il y a de fondé dans ces dires. "Venez dimanche à Billy..."

Joseph Van Snick qui ne possède qu'une instruction très rudimentaire, aimait assez à écrire.

On a lu plus haut le sens de la lettre qu'il écrivait quelques instants après le crime, à un ami, M. Froissart. Mercredi après-midi, il écrivait à sa belle-mère, Mme Vermissen. Sa lettre parvint à Tourcoing, jeudi matin.

Celui qui allait devenir meurtrier écrivait en substance: "Venez tous les trois dimanche à Billy-Montigny, je vous attendrai." Ceux qu'attendait ainsi le mineur étaient Léontine Housen, sa belle-mère, Alix Vermissen, sa femme, et Jules Ladesou.

Quelles idées assaillirent l'esprit de Joseph Van Snick lorsqu'il reçut cette invitation? Se proposait-il d'attirer dans un guet-apens sa femme, sa belle-mère et l'ami de cette dernière? Voulaient-ils l'ombre du "carreau d'une fosse perpétrer un coup" à la Trompman?

C'est une hypothèse plausible d'autant plus qu'à l'époque où il vivait avec ses parents, le mineur était déjà possesseur de son poignard de chasse.

Malheureusement, la veuve Vermissen a brûlé cette lettre.

Transfert à Lille du meurtrier L'assassin a été interrogé par le magistrat instructeur. Il a renouvelé ses aveux, mais

a témoigné d'un repentir qui paraît sincère. Il a été recueilli en tramway au poste central de police et conduit à la gare par les rues Desurmont, de l'Industrie, Verte, Condorcet, Pasteur, du Collecteur, des Plats, du Tilleul et Derwaux. Van Snick était encadré de gendarmes et escorté d'agents. Son passage est demeuré presque inaperçu. Le meurtrier a pris place dans le train de 5 heures 14 à destination de Lille.

L'autopsie M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, a pu se rendre à quatre heures, dans les deux victimes. Un rapport détaillé de ses observations sera adressé ultérieurement au Parquet.

M. Delalé et M. Dutilleul ont regagné Lille dans la soirée.

L'ENTENTE FRANCO-ANGLAISE

Une conférence à Paris Paris, 17 juin. — Le «Standard» se dit informé officiellement que le gouvernement anglais, sur l'initiative du gouvernement français, a agréé la proposition de nommer une commission anglo-française, chargée de conférer sur certaines questions de fait au sujet de la politique des deux pays.

Ont été nommés comme délégués anglais, sir Alfred Bateman, le capitaine de vaisseau Frederick et le capitaine Marschall. M. Wolff, de l'office du commerce, secrétaire de la commission.

La réunion de cette commission aura lieu à Paris. Renseignements pris, il ne s'agit, en fait, que d'une réglementation des services de pilotage franco-anglais, question juridique technique sans aucun rapport avec les questions politiques affectant les deux pays.

Le Concours Général Agricole de Paris

Les prix Paris, 17 juin. — Les prix du concours général agricole qui s'est tenu au Champ de Mars, ont été proclamés aujourd'hui. En voici la liste, pour ce qui intéresse la région du Nord.

Espèce bovine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce ovine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce porcine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce chevaline. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce canine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce féline. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce équine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce caprine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce porcine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce ovine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Espèce bovine. — Des prix spéciaux, dits de championnat, ont été accordés par le jury dans chaque catégorie ou sous-catégorie, aux meilleurs sujets présentés. Pour qu'un prix de championnat puisse être accordé, il est nécessaire que le nombre d'animaux de même race, présentés par l'ensemble des exposants de cette catégorie soit au moins de 10 pour les mâles et de 15 pour les femelles; ces prix ne peuvent être attribués qu'aux animaux nés en 1908 et auparavant.

Les prix d'ensemble, au total, ont été décernés à M. Ghestem, à Valenciennes (Nord); 2e prix, M. Roussel-Léon, à Merville (Nord); 3e prix, M. Ghestem, à Valenciennes (Nord).

Race hollandaise, deuxième section (animaux nés en 1906 et auparavant). — M. Delerue Dupuis.

SENAT

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

VOTE DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE LOI Paris, 17 juin. — Le Sénat a voté, à l'unanimité, le projet de loi relatif à la recherche de la paternité.

Le projet de loi relatif à la recherche de la paternité, qui a été adopté par le Sénat, est le suivant: «Article 1er. — Le père d'un enfant qui a perdu son état d'enfant légitime par suite de l'exercice contre sa mère de l'action en recherche de la paternité, est tenu de reconnaître l'enfant, et de lui verser, à titre de pension alimentaire, une somme égale à la moitié de son revenu net, à moins qu'il ne soit en mesure de pourvoir à l'éducation de l'enfant.»

M. Louis Martin développe un amendement, disant que si l'action est intentée au nom d'un enfant qui a perdu son état d'enfant légitime par suite de l'exercice contre sa mère de l'action en recherche de la paternité, l'action devra être intentée dans l'année qui suivra la naissance.

M. Berthou, garde des sceaux. — L'amendement est grave. Il soulève toute la question des enfants adultérins.

M. Louis Martin. — J'ai pris mon amendement dans le rapport de M. Viviani. Ce n'est pas infamant. Lui-même le disait hier à la Chambre. La nouvelle loi est basée sur son principe: elle doit être appliquée dans les mêmes conditions. L'amendement risquerait de compromettre l'application.

M. Louis Martin. — Je retire mon amendement, me réservant de le reprendre au cours de la séance de demain.

L'ensemble de l'article 1er est adopté avec une disposition additionnelle de M. Rastoul, qui permet à l'enfant d'être déclaré en tutelle, si la mère a négligé d'exercer ce droit pendant six mois.

L'article 2 est adopté. Les derniers articles sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

LES CHEMINOTS DU SUD A la demande de M. Millerand, ministre des Travaux publics, l'Assemblée a adopté, sur la proposition de M. Millerand, une loi relative à la suppression de la voie ferrée de la région de la vallée de la Saône.

LES SOUTIENS DE FAMILLE L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

M. Guittier, rapporteur. — Il a été décidé par le Sénat, le 17 juin, que le projet de loi relatif aux allocations aux soutiens de famille dans l'armée, la marine et dans la réserve, sera discuté le 18 juin.

ment de lui, il tira un coup de revolver dont la balle se perdit dans les boiseries.

Les domestiques entourèrent le meurtrier et réussirent à le désarmer.

Des agents le conduisirent au commissariat, où le magistrat lui fit subir un interrogatoire d'identité.

Quel est le motif de cette tentative de meurtre, autour de laquelle on semble faire quelque mystère? On dit que Antonowitch s'était présenté à diverses reprises à la légation pour voir le ministre et que, dernier, après l'avoir reçu plusieurs fois avec bienveillance, s'était déclaré satisfait de son poste.

Antonowitch est sujet autrichien. Il se dit ingénieur.

C'est le même qui, le 10 juin 1904, à Berne, blessa d'un coup de revolver le ministre de Russie.

A la suite de cet attentat, il fut interné comme fou en Suisse d'abord et en Autriche ensuite.

LE CONGRÈS DES P. T. T.

Les rédacteurs s'affilient à la Fédération des Fonctionnaires

Une discussion sur le statut — La question de l'avancement

Paris, 17 juin. — Sous la présidence de M. Bertrand, délégué de Perpignan, les rédacteurs de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones ont tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de leur congrès annuel.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de statut des fonctionnaires.

Les délégués après un échange de vues sur les libertés qui seront accordées par ce fameux «statut» aux fonctionnaires, décident d'autoriser leur conseil d'administration à affilier, après étude, l'Association des rédacteurs à la Fédération des Fonctionnaires.

Un orateur préconise un acte de révolte, dit qu'il faut obtenir un statut très libéral.

Le Congrès examine ensuite la question de la représentation élue du personnel récemment instituée par M. Millerand, ministre des Travaux Publics et des Postes et Télégraphes.

Cette réforme a été bien accueillie par le personnel rédacteur qui n'avait jusqu'à présent pu être spécifiquement représenté.

Pendant le Congrès estime que cette institution n'aura son plein effet qu'à condition d'admettre la présence des délégués départementaux dans les commissions départementales de classement, avancement et surtout d'organiser d'urgence la grande commission extra-parlementaire demandée par MM. Dumont et Steeg dans un projet de résolution voté par la Chambre.

Une fois de plus, les rédacteurs émettent le vœu que le tableau d'avancement de grade soit établi et publié dans l'ordre des nominations.

M. Bertrand donne ensuite lecture d'un télégramme de M. Briand, président du conseil, qui envoie ses remerciements au Congrès pour les vœux que ce dernier lui a adressés hier.

On procède, en fin de séance, à la nomination d'un délégué qui ira exposer à M. Millerand, ministre des Travaux Publics, les desiderata des rédacteurs.

Cette délégué appellera l'attention du ministre sur la situation délicate faite aux rédacteurs des P. T. T. par le décret du 25 avril 1910, décret tendant à les scissionner en deux catégories dont l'une, privilégiée, reti-

rait des avantages que rien ne justifie, les rédacteurs ayant tous passé les mêmes concours.

Chez les Agents de Marseille

Marseille, 17 juin. — Le congrès des agents des P. T. T. a continué ce matin ses travaux.

Le congrès s'est prononcé pour l'augmentation du tarif des lettres-grammes pour parer aux dépenses motivées par l'augmentation du personnel et l'usage du matériel. Il a adopté ensuite le rattachement des bureaux-gares de province aux directions d'ambulances.

Le congrès a réapprouvé à l'unanimité, l'intervention des sénateurs, députés et hommes politiques dans les nominations et avancement des agents.

La Hauteur en Aéroplane

LE RECORD DU MONDE DÉTENU PAR UN AMÉRICAIN

New-York, 17 juin. — On mande de l'Indianapolis News au New-York Times, que l'aviateur Walter Brookings a de nouveau battu le record du monde de la hauteur, en s'élevant à 6000 pieds, sur biplan système Wright, au camp d'Angle, près d'Indianapolis.

Rappelons que le 13 juin M. Brookings s'était élevé à 4884 pieds (1483 mètres). Son exploit d'hier, 5000 pieds, soit 1524 mètres, est constitué donc le nouveau record du monde, à condition bien entendu que la performance soit reconnue par l'Aéro-Club d'Amérique.

INFORMATIONS

Le monument Waldeck-Rousseau Paris, 17 juin. — L'inauguration du monument Waldeck-Rousseau, dans le Jardin des Tuileries, aura lieu, assure-t-on, le 30 ou le 10 juillet, sous la présidence de M. Fallières. MM. Briand, Millerand et Adolphe Carnot, prononceraient la parole au cours de la cérémonie.

La mission ottomane à Paris Paris, 17 juin. — La mission ottomane a visité, vendredi, les stations et les casernes postales.

Un colonel de gendarmes russes tué à Rastoul. — Le colonel de gendarmes Wostakoff a été tué d'un coup de revolver, dans son bureau, par un agent de police. L'assassin et un complice se sont enfuies.

Démision du Maire d'Alger Alger, 17 juin. — Aux élections complémentaires du Conseil municipal, les deux candidats de la droite ont été élus. Le maire sortant, M. Lacroix, a démissionné.

La condamnation à mort dans la Sarthe Le Mans, 17 juin. — Le Cour d'assises a condamné à mort Corbin, assassin de la jeune Germaine Pouchet, et auteur présumé de la tentative de meurtre commis à Sillé-le-Guillaume, le 20 août 1910. La Cour a condamné en outre à 5000 francs de dommages-intérêts envers M. Gobier, père de la victime.

La situation politique en Portugal Lisbonne, 17 juin. — Le roi Manoel n'est pas favorable à la dissolution de la Chambre des députés. La session législative ne peut pas se terminer sans que le Parlement ait voté le budget de 1919-1920.

Le saint de Guillaume II Berlin, 17 juin. — L'Empereur, dont l'indisposition suit son cours, n'a pu assister à la messe libérale dans un bulletin de Paris au plus tard. Il n'a pas, jusqu'à présent, fait démentir les rumeurs qui ont couru à l'effet qu'il ne s'y rendrait probablement pas pour l'ouverture des régates. Il se bornera à assister aux déjeuners et à dîner.

Le Congrès des P. T. T. à Paris Paris, 17 juin. — Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Le Congrès des P. T. T. a tenu ce matin, dans l'une des salles de la Mairie du premier arrondissement, la troisième séance de son congrès annuel.

Faits Divers

Un drame dans la montagne

Un mort Des chasseurs alpins de la garnison de Grenoble ont entrepris, hier, des recherches dans la montagne pour retrouver les deux alpinistes, M. Allimand, industriel à Rives, et Mme Baronnat, qui partis dimanche en excursion, n'avaient pas reparu depuis lors.

Après de longues recherches, les alpins ont découvert, gisant dans le loit de la Roize, les deux disparus; M. Allimand était mort; sa compagne, bien que dans un état d'extrême faiblesse, vivait encore et elle a fait le récit de son aventure. Ayant voulu, dimanche, passer sur des rochers au-dessus de la Roize, les excursionnistes tombèrent à l'eau. M. Allimand s'était, dans sa chute, cassé une jambe. Mme Baronnat était gravement blessée; les malheureux ne purent sortir du lit de la rivière, sorte de gouffre, dont les bords escarpés rendaient l'escalade impossible. Pendant trois jours, transis de froid, affaiblis, ils attendirent du secours. Mercredi soir, M. Allimand mourut et Mme Baronnat passa la nuit près du cadavre.

Dramatique suicide au Central télégraphique à Paris

Une employée se jette par la fenêtre et se tue Paris, 17 juin. — Un tragique incident a provoqué ce matin, une vive émotion parmi le nombreux personnel du Central télégraphique, rue de Grenelle.

A dix heures, une employée des postes, Mlle Henriette Minni, âgée de 48 ans, domiciliée 49, boulevard Saint-Germain, s'est précipitée par une fenêtre du sixième étage. Le corps est venu s'écraser sur le sol; la mort a été instantanée.

D'après l'enquête ouverte par M. Rebonnin, commissaire de police du quartier, ce serait dans un accès de neurasthénie que Mlle Minni se serait suicidée.